



DOMAINE D'ACTIVITÉ TOITURE

LA MAÎTRISE ENTRE VOS MAINS



BREVET
DE MAÎTRISE



SOMMAIRE

Le Brevet de Maîtrise, le diplôme de référence	P03
À qui s'adresse cette formation ?	P04
Connaissances recommandées prérequis	P05
Pourquoi passer le Brevet de Maîtrise Domaine d'activité Toiture ?	P06
Aperçu général et description des modules	P08
Organisation de la formation	P10
Fit4Brevet ?	P11
Contacts, liens et modalités d'inscription	P12



DIPLÔME DE RÉFÉRENCE LE BREVET DE MAÎTRISE

LE BREVET DE MAÎTRISE EN MUTATION

Le Brevet de Maîtrise est le principal **label de qualité** dans le secteur de l'Artisanat. Il est synonyme de résolution de problèmes, de compétence technique et de fiabilité. Le Maître Artisan connaît son métier. Cette qualification nationale vit actuellement un processus de réforme avec pour objectif le renforcement de la qualité et de l'attractivité, mais aussi celui de répondre aux défis du marché (digitalisation, interconnectivité des corps de métiers différents, énergies renouvelables, orientation client, etc.).



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

CONNAISSANCES RECOMMANDÉES PRÉREQUISES

LE BREVET DE MAÎTRISE S'ADRESSE À



Ceux qui ont l'envie
d'entreprendre
et de réaliser des projets.



Ceux qui veulent
évoluer vers davantage
de responsabilités.



Ceux qui veulent
se réorienter.

LA FORMATION MENANT AU BREVET DE MAÎTRISE DANS LE DOMAINE D'ACTIVITÉ TOITURE

La formation menant au Brevet de Maîtrise Toiture offre les compétences nécessaires pour exercer une activité professionnelle artisanale, et surtout pour occuper un poste à responsabilités, dans tous les domaines de la **structure** et **finition de toits (couverture et étanchéité)**. Elle permet en outre d'être initié à la gestion d'une entreprise artisanale.

En participant à cette formation, vous serez capable de :

- **travailler** de manière responsable au sein d'équipes d'experts,
- **diriger** des groupes ou des organisations de manière responsable,
- **guider** le développement professionnel d'autres personnes,
- **aborder** des problèmes en équipe avec prévoyance,
- **argumenter** auprès de spécialistes sur des problèmes techniques complexes et sur les solutions à y apporter et mener les développements nécessaires avec eux,
- **définir** des objectifs pour des processus d'apprentissage et de travail, d'y réfléchir et de les évaluer,
- **concevoir** de manière autonome des processus d'apprentissage et des processus de travail durables.

Devenir **Maître Artisan**, c'est posséder une certaine **ouverture d'esprit**, vouloir réaliser des **projets innovants** et être prêt à **prendre ses responsabilités** tant au niveau professionnel qu'au niveau privé, dans un environnement en mutation et caractérisé par la diversité de ses activités.

Selon leurs formations et leurs parcours professionnels, les candidats* du Brevet de Maîtrise disposent d'expériences et de compétences différentes.

Afin de permettre un bon démarrage de la formation du Brevet de Maîtrise et d'aplanir ces différences de niveau dans les matières individuelles, il est recommandé aux candidats de s'assurer, sous leur propre responsabilité, qu'ils disposent des connaissances de base adéquates dans les domaines suivants :

MATHÉMATIQUES

- ✓ **NOTIONS MATHÉMATIQUES DE BASE**
Opérations arithmétiques de base, calcul des fractions, puissances et racines carrées
- ✓ **ALGÈBRE**
Résolutions d'équations et de formules
- ✓ **TRIGONOMÉTRIE**
Pythagore, fonctions trigonométriques, loi des sinus et loi des cosinus

CONNAISSANCES DE BASE EN PRATIQUE

Le Maître Artisan dans le domaine d'activité Toiture doit maîtriser de nombreux matériaux (bois, métal, grès, matériaux d'étanchéité et d'isolation) et des techniques différentes. Les expériences pratiques permettent de mieux comprendre les bases théoriques traitées dans les modules F, G, H et M du Brevet de Maîtrise.

- ✓ **STRUCTURE DE TOIT**
- ✓ **COUVERTURE DE TOIT**
- ✓ **TRAVAIL DE LA TÔLE**
- ✓ **ISOLATION & ÉTANCHÉITÉ**

Selon les besoins et les possibilités, la Chambre des Métiers organisera des cours dans les domaines mentionnés ci-dessus. Ces cours constituent une offre complémentaire non contraignante et sont proposés dans le cadre de la Formation Continue. Les frais de participation **ne sont pas inclus** dans les frais d'inscription à la formation menant au Brevet de Maîtrise.



*Pour faciliter la lisibilité, seule la forme masculine sera utilisée dans la présente brochure. Il est précisé que cet usage exclusif doit être compris de manière non discriminatoire à l'égard des sexes.

POURQUOI PASSER LE BREVET DE MAÎTRISE DOMAINE D'ACTIVITÉ TOITURE ?

Les avantages
du nouveau Brevet
Toiture
sont nombreux :



01. ECONOMIE

- LABEL DE QUALITÉ
- RÉPONSE AUX EXIGENCES DU MARCHÉ EN MUTATION
- DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES
- ORIENTATION CLIENT
- INTERDISCIPLINARITÉ
- RECHERCHE DE SOLUTIONS INNOVANTES
- AVOIR UNE VUE PLUS LARGE DU SECTEUR
- ACQUÉRIR UNE MEILLEURE QUALIFICATION POUR ACCÉDER AUX POSTES À RESPONSABILITÉS
- DIGITALISATION



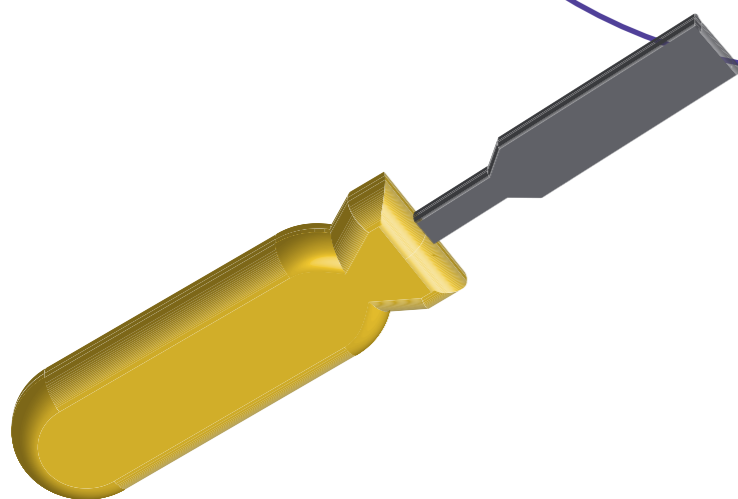
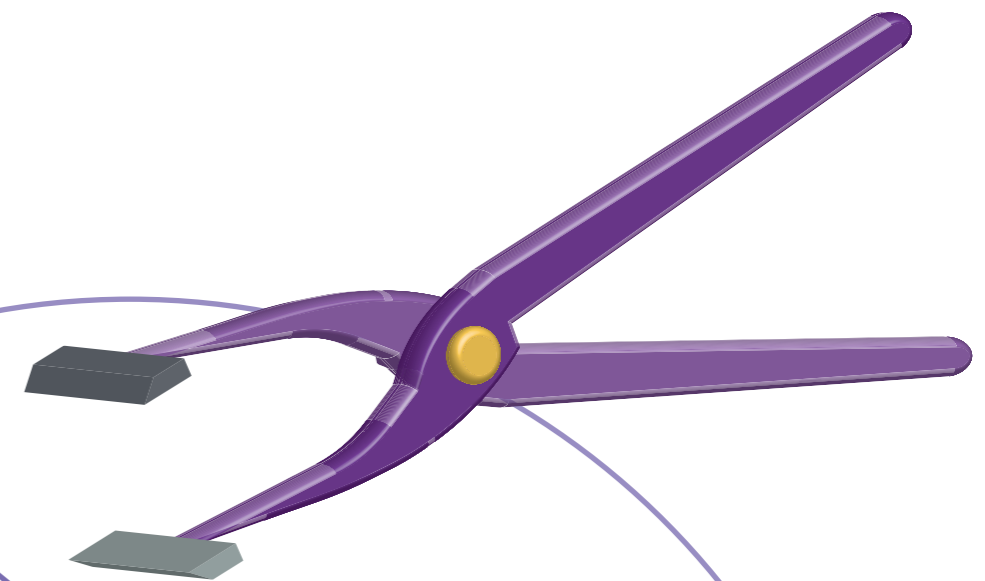
02. FORMATION

- ORIENTATION PRATIQUE
- ORIENTATION PROJETS
- CONTENUS LARGES ET MODULAIRES
- ENSEIGNEMENT MODERNE AVEC UNE ORIENTATION COMPÉTENCES
- DAVANTAGE D'INTERACTIVITÉ ET APPRENTISSAGE AUTODIRIGÉ ET EN COOPÉRATION
- PLATEFORME D'APPRENTISSAGE EN LIGNE



03. DROIT

- DROIT DE FORMER (TRANSMISSION DE SAVOIR)
- DROIT D'ÉTABLISSEMENT (CRÉER UNE ENTREPRISE) DANS LE DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA TOITURE



APERÇU GÉNÉRAL ET DESCRIPTION DES MODULES



La formation au Brevet de Maîtrise comprend d'une part la théorie et la pratique professionnelle relatives au domaine d'activité [modules F, G, H, M et I] et, d'autre part, des modules de gestion et de la « Pédagogie appliquée » [modules A, B, C, D et E]. Le tableau illustre le parcours de formation idéal et recommandé pour le Brevet de Maîtrise dans le domaine d'activité Toiture.

MODULES DE THÉORIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE (COURS PRÉPARATOIRES)



* Le diplôme du Brevet de Maîtrise dans le domaine d'activité Toiture portera la spécialisation choisie (construction de toit ou finition de toit).

Pour vous assurer une préparation optimale aux examens du Brevet de Maîtrise, la Chambre des Métiers vous offre une formation préparatoire complète.

LES ÉLÉMENTS CENTRAUX DE CETTE FORMATION :

- Une formation en cours d'emploi
- Le parcours de formation recommandé est organisé en modules sur une durée de 3 années.
- Les candidats au Brevet de Maîtrise employés dans le secteur privé ont droit au congé de formation.
- Des informations complémentaires importantes vous seront communiquées lors d'une séance d'information organisée au début de la formation.

LES COURS :

- Les cours de **théorie professionnelle** sont organisés en semaine (le soir) ou le samedi matin - après Pâques, éventuellement aussi le week-end (septembre à juillet).
- Les cours généraux en **gestion d'entreprise** ont lieu le week-end, à savoir le vendredi soir, le samedi après-midi ou le dimanche matin (septembre à Pâques).
- Les cours sont organisés en présentiel et à distance (travail personnel à domicile nécessaire).
- Tous les modules de la **théorie professionnelle** (modules F, G, H et M), qui sont proposés dans le domaine d'activité Toiture (F, G, H et M) sont obligatoires.
- En dernière année de formation, les candidats doivent choisir un domaine de spécialisation en **pratique professionnelle** (module I). Le diplôme du Brevet de Maîtrise dans le domaine d'activité Toiture portera aussi le nom de la spécialisation choisie.
- Les cours sont caractérisés par une **orientation projets** et une approche par **compétences**.

LES EXAMENS :

- Chaque module est sanctionné par un examen (examens de la théorie professionnelle organisés entre avril et juillet, examens de gestion d'entreprise organisés pendant les vacances scolaires de Pâques).
- Deux sessions d'examens sont en principe organisées chaque année.
- L'examen pratique final dans la spécialisation choisie est organisé en dernière année de formation à la suite des cours pratiques.



HUIT QUESTIONS À SE POSER

Est-ce que j'ai un objectif clair ?

Un objectif est un rêve que l'on concrétise, que l'on modélise et vers lequel on avance. Lorsque l'on se fixe un objectif, on passe alors du rêve au projet.

Quelle motivation ai-je pour suivre les cours du Brevet de Maîtrise Toiture ?

Avoir des objectifs nous motive : Je veux évoluer et avancer dans ma carrière, devenir indépendant ou tout simplement avoir une meilleure qualification ?

Est-ce que je me sens prêt à m'engager dans mon propre parcours d'apprentissage ?

Lors de cette formation, vous travaillez sur des projets concrets et vous devenez acteur de votre propre évolution. « Vouloir ne suffit pas, il faut aussi agir. » (Goethe)

Que suis-je prêt à investir à côté de mes parcours professionnel et privé ?

On peut compter entre 12 et 15 heures par semaine en investissement personnel (cours en présentiel et en ligne, préparation personnelle et phase d'auto-apprentissage, préparation aux examens).

Est-ce que mon entourage me soutient dans cette démarche ?

Le soutien moral et organisationnel de votre entourage est très important pour garder votre motivation tout au long de votre parcours.

Est-ce que je suis prêt à changer de perspective ?

Cette formation vous permet d'acquérir une ouverture d'esprit et de changer la perspective « métier » en une perspective plus large englobant tout le domaine d'activité de la Toiture.

Est-ce que je suis prêt à collaborer sur des projets communs avec d'autres corps de métiers et à avancer en groupe ?

Chacun est expert dans un métier et doit partager ses compétences et expériences pour avancer au sein d'un groupe.

Est-ce que je suis prêt à m'investir davantage pour évoluer sur le volet pratique ?

Le volet pratique est validé par un examen pratique final. En plus des cours pratiques proposés, il vous faut acquérir l'expérience et la maturité du geste au quotidien pour atteindre un niveau d'excellence.

CONTACTS, LIENS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION EN LIGNE SOUS [HANDSUP.LU/BREVET-MAITRISE](https://handsup.lu/brevet-maitrise)

CONDITIONS D'ADMISSION :

Pour être admis à la formation menant au Brevet de Maîtrise,

- vous devez être détenteur d'un diplôme luxembourgeois ou étranger correspondant au minimum au niveau DAP.
- les diplômés étrangers doivent être reconnus par le service de la reconnaissance des diplômes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (www.men.lu).

Pour des informations supplémentaires concernant l'inscription à la formation menant au Brevet de Maîtrise, comme la période d'inscription ou les documents requis, etc. Veuillez consulter notre site internet (QR-Code).

LANGUE DE FORMATION :



Luxembourgeois et Allemand ou



Français (à partir de la rentrée 2022)

TARIFS FORFAITAIRES :

- 600€ par an pour la participation aux cours préparatoires
- 300€ par session d'examen pour la participation aux examens

VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS ?

Retrouvez toutes les informations sur handsup.lu/brevet-maitrise

Besoin d'un conseil personnalisé ? Contactez-nous !

brevet@cdm.lu ou **+352 42 67 67 - 540**

Nos conseillers en formation vous reçoivent sur rendez-vous.

